



Avignon, le jeudi 13 novembre 2025

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

**Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré**

**S/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription**

Objet : Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement du premier degré confrontés à des difficultés de santé

Références : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées - Circulaire ministérielle n°2007-106 du 9 mai 2007 relative au dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé - Décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique - Décret n°2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du code de l'éducation (articles R911-12 à R911-30 sur l'adaptation du poste de travail, articles R911-15 à R911-18 sur l'aménagement du poste de travail, articles R911- 19 à R911-30 pour l'affectation sur un poste adapté, livre IX) - Arrêtés n°2012 du 1er février 2012 portant délégation de signature aux DASEN.

Je vous informe que la campagne du dispositif d'accompagnement des personnels enseignants titulaires du 1er degré est ouverte pour la rentrée scolaire 2026. Le Bulletin académique n°1064 du 07.11.2025, en annexe, est consultable et téléchargeable sur <https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/>.

**DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS (ADMINISTRATIF et MEDICAL) :
vendredi 12 décembre 2025 – délai de rigueur**

Pour information :

DOSSIER ADMINISTRATIF – A transmettre (voie postale uniquement) au supérieur hiérarchique

Professeur des écoles titulaire remplaçant Professeur des écoles titulaire secteur	IEN de la circonscription de l'école de rattachement
Professeur des écoles en PACD/PALD au CNED	CNED - direction générale Secrétariat général - DRH - service gestion des personnels pédagogiques - département des enseignants nommés BP 80300 - 86963 FUTUROSCOPE CHASSENEUIL CEDEX
Professeur des écoles (autre)	IEN de la circonscription de l'école d'exercice

Les supérieurs hiérarchiques transmettront les dossiers administratifs après avoir visé et complété les avis à renseigner : **par voie électronique à l'adresse mail ce.bam84@ac-aix-marseille.fr en privilégiant l'envoi des annexes d'une même demande d'aménagement, groupées en un seul PDF :**

Je vous demande de bien vouloir assurer la diffusion de la présente circulaire aux personnels placés sous votre autorité, et plus particulièrement à ceux bénéficiant d'une ou plusieurs mesures du dispositif ou absents pour raison de santé.

Je sais pouvoir compter sur votre collaboration et vous en remercie.

Philippe KOSZYK